

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2014

Date de convocation : 19 AOUT 2014

L'AN deux mil quatorze, le vingt-sept août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Agnès BORDENAVE, Cécile CADENNE,
Carole GOBBI, Claudine BISCAY.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel, DIHARCE Michel, DUTREUILH,
Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-
JUSON, Stéphane IROLA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes Elisabeth GOYTINO, Karine PIHAN et Mr Daniel LEIBAR

Monsieur Michel DUTREUILH a été désigné secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2014.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 11 juin 2014.

Mme Claudine BISCAY précise « que si on cite des personnes sur les compte rendus, il faut les citer toutes ».

Lors de la réunion du 30 avril, sur la question de la demande de participation pour le financement des sorties scolaires présentée par le Collège Manex Erdozaintzi, qui a fait l'objet d'un rectificatif sur le PV de la réunion du 11 juin, elle avait précisé que ce n'était pas juste que la commune ne participe pas au même titre que pour les autres enfants de Saint-Palais.

Elle aurait voulu que son intervention soit citée ainsi que celle demandant le versement d'une subvention à Irulegiko Iratia.

Elle ajoute que « Stéphane IROLA n'a pas le monopole de la langue basque ».

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents et une abstention.

2°) – Compte rendu de la réunion de la Commission des travaux

La commission des travaux s'est réunie le 30 juillet 2014 et a examiné les points suivants :

a) Clôture propriété B.

Sur l'autorisation de permis de construire de M.B. il était indiqué « qu'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement à 8 mètres de la plate-forme de la voirie communale n° 9 sera cédée gratuitement à la commune, dans les conditions prévues à l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme, lorsque la demande en sera formulée ».

Une clôture a été récemment édifiée sans tenir compte de cette prescription.

La commission s'est déplacée sur les lieux.

Il convient d'ajouter, que la réglementation a changée en la matière. En effet, les cessions de terrain gratuites sont interdites. La commune devra donc acquérir la surface nécessaire à l'élargissement de la voie suivant une évaluation qui sera établie par le service des domaines.

Afin de permettre la régularisation de ce dossier, le bornage de l'emprise nécessaire a été demandé au géomètre. Puis le dossier sera présenté à nouveau au conseil municipal.

b) Mur de soutènement

Afin de régler un dossier d'échange de terrain avec M.G., entamé en 1982, la commission des travaux s'est déplacée sur le site. Après négociation avec le pétitionnaire, elle propose que la commune réalise un mur de soutènement en béton sur une longueur d'environ vingt mètres. Coût approximatif : 20 000 euros.

La consultation va être lancée.

c) Eaux pluviales du lotissement Hego Alde

La commission des travaux s'est déplacée sur le site et poursuit la recherche de solutions.

d) Inondations

La commission a examiné les devis de réparation des bâtiments communaux sinistrés par les inondations du 4 juillet 2014, à savoir la salle Airetik, les bâtiments du camping, le club house.

Le coût de ces travaux s'élève à 380 000 euros.

e) Achat de matériel

Suite aux inondations, il convient de prévoir un budget d'environ 25 000 euros pour la réparation et

le remplacement de matériel.

f) Remplacement de rideaux roulants à la perception

La commission a décidé de procéder au remplacement de deux rideaux roulants à la perception.
Coût : 1 700 € T.T.C.

g) Demande d'aménagement d'un accès

M.B. sollicite l'aménagement d'une deuxième accès sur la parcelle C 864 propriété de la commune.
Après visite sur les lieux, la commission émet un avis défavorable à l'aménagement d'un accès véhicule.

En outre, la réfection du grillage au-dessus du mur de clôture mitoyen et l'élagage d'un arbre appartenant à la commune ont été demandés.

3°) – Compte rendu de la réunion de la commission des finances

La commission des finances s'est réunie le 25 août pour examiner les possibilités d'ouverture de crédits qui permettront de financer les travaux de remise en état après les inondations.

Le montant des travaux de remise en état de la salle Airetik est évalué à 210 000 euros, ceux des bâtiments du camping à 80 000 euros, ceux du Club house à 70 000 euros, et les travaux divers à 20 000 euros.

Le rachat du matériel perdu est évalué à 25 000 euros.

En outre, en section de fonctionnement, au chapitre 657, il conviendrait de rajouter 40 000 euros (2 années de frais de fonctionnement aux écoles privées et participation au SIRP sous-évaluée au B.P car calculée sur le budget prévisionnel 2013).

PROGRAMMES - ARTICLES		DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
BUDGET DE LA COMMUNE					
111	Travaux de voirie		128 211,89 €		
118	Achat de matériel	10 000,00 €			
153	Travaux salle Airetik	110 000,00 €			
154	Travaux fronton		10 000,00 €		
179	Restauration de l'Orgue		6 788,11 €		
201	Bâtiments Camping	80 000,00 €			
202	Club House	70 000,00 €			
657	Participations	40 000,00 €			
615	Entretien voirie et bâtiments	20 000,00 €			
7788	Remboursement assurance			185 000,00 €	
	TOTAL	330 000,00 €	145 000,00 €	185 000,00 €	
			330 000,00 €		

Résumé du débat qui a suivi :

- Concernant la remise en état des berges de la Bidouze et de la Joyeuse, une réunion a eu lieu entre les élus de la Communauté de Communes et la MIFENEC, (structure associative spécialisée dans l'ingénierie environnementale et ayant déjà conduit de nombreux diagnostics de cours d'eau, adossée à deux ateliers et chantiers d'insertion que sont LAGUN et MIFEN).
- Possibilité d'obtenir des financements sous réserve de la création d'un syndicat des berges, ou d'un transfert de compétences à l'intercommunalité.
- Problème de l'intervention sur les berges privées.
- La vitesse de la montée de l'eau s'accélère en raison, notamment des protections qui ont été mises en place le long des cours d'eaux pour éviter les inondations des champs riverains.
- Nécessité d'interpeler les « grands élus » pour attirer leur attention et leur demander ce qui est envisagé pour arrêter ce processus et aussi pour leur demander la mise en place d'un système d'alerte adapté
- Possibilité de mettre en place une « chaine d'information ».

La commission des finances a fait le point de la journée d'ouverture de la Grande Semaine de Pelote Basque.

La commune a pris en charge le règlement des frais de location de la sono, du chapiteau, des tables, des chaises, des toilettes et d'environ 25 repas. Coût : 9 500 € environ.
Durant cette journée environ 3500 personnes sont venues à Saint-Palais.

4°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Culture »

La commission s'est réunie le 16 juin et a examiné les points suivants :

a) Musée de Basse Navarre

Lors de l'assemblée générale du 9 avril, le Président des Amis du Musée de Basse Navarre a décidé de « rallumer la flamme ». Un nouveau bureau a été constitué.

Le musée est fermé depuis ces dernières années pour des raisons de sécurité. Les questions de son réaménagement dans les bâtiments de l'ancien couvent restent posées par les membres de l'association.

En attendant, dans le but de sauver les collections existantes, Mr ST MACARY souhaite que l'on puisse les répertorier, les inventorier, les conserver et les présenter.

Dans le cadre du projet « Chemins... » il n'est pas question de transférer toute la collection du musée de Basse Navarre.

Mais la mairie pense qu'il sera opportun à l'occasion de conférences ou d'expositions à thème, de mettre certains objets en valeur.

Les conférences du mois d'août devraient perdurer. Le nouveau conseil d'administration a évoqué l'organisation d'autres conférences en cours d'année.

b) L'orgue Aristide Cavaillé Coll

La journée d'inauguration des travaux de restauration de l'orgue le 4 mai dernier a attiré beaucoup de monde à la messe du matin célébré par le Vicaire Général Lionel LANDART, assisté de l'Abbé Jean Pierre CACHENAUT, curé de la paroisse. Pierre THICOIPE, l'organiste titulaire a joué de l'orgue.

Le concert d'inauguration l'après-midi fut sublime grâce à la prestation du chœur d'orgue dirigé par Alfred SMIDT et surtout celle du jeune virtuose : Thomas OSPITAL qui a gratifié le public d'un concert exceptionnel, en particulier au cours de deux improvisations.

Ce fut une journée historique, les sons du Cavaillé Coll n'avaient pas résonné d'aussi belle façon depuis longtemps.

Thierry SEMENOUX, Technicien Conseil de la DRAC, les Frères ROBERT, facteurs d'orgues ne se lassent pas de le répéter : c'est un joyau dans sa catégorie.

Reste maintenant l'animation de cet instrument unique. Le Conseil d'administration a déjà prévu deux concerts : le mardi 26 août avec Vincent VARNIER et fin décembre.

Evocation de l'idée de pouvoir écouter l'orgue pendant quelques minutes pour les personnes qui visitent l'Eglise. (boîte à musique à pièces : exemple Eglise de Sare).

Le nouveau président du Syndicat Intercommunal de défense de la langue Basque est Mr Jean Claude IRIART.

Les ressources du syndicat proviennent pour

- Des communes pour 425 000 €,
- Du conseil général pour 48 000 €
- Du conseil régional pour 48 000 e
- Des intercommunalités pour 145 000 euros.

Enfin, la commission a été invitée à réfléchir sur la question de l'identité de Saint-Palais.

5°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Sports »

Bilan de la journée d'ouverture de la Grande Semaine de Pelote Basque
Beaucoup de monde à Saint-Palais. 350 repas confectionné par le traiteur.
Les restaurants ont également bien travaillé.
A renouveler l'an prochain ?

Airetik

La remise en état est en cours. Son ouverture pourra peut-être, être programmée pour le 8 septembre, après la fin des travaux.

La réunion pour l'établissement du planning d'utilisation est fixée au 11 septembre.

Coupe de France de Natation

En raison des inondations, elle se déroulera les 30 et 31 août à Hasparren.

6°) – Compte rendu de la réunion de bilan des fêtes de Saint-Palais

Le sentiment général qui se dégage vis-à-vis du maintien des fêtes est assez largement positif. Tout le monde s'accorde à dire que le conseil municipal a eu raison de prendre cette décision en dépit des circonstances. Aucun dégât ou fait majeur n'est à signaler.

L'heure de manège offerte le samedi de 11H00 à 12H00 a été appréciée. Un courrier sera envoyé à tous les forains pour les remercier de ce geste.

Plusieurs points ont été relevés :

- La programmation des animations du samedi est à reprendre ; une animation est à réfléchir en remplacement du « tout roule ».
- L'installation du chapiteau par les jeunes du comité des fêtes ne s'est pas réalisée dans le respect des règles élémentaires de sécurité.
- Des animations se sont déroulées dans la rue Thiers et Gambetta sans que ces rues n'aient été sécurisées en amont.
- L'éclairage de certaines rues de la ville n'était pas assuré après minuit.
- La sono installée au niveau des cafés Kennedy et Platane diffusait la musique à un niveau sonore beaucoup trop important.
- Un problème de communication dans l'urgence a été signalé. L'allègement du programme des fêtes n'a été visible que sur le Journal de Saint-Palais. Par ailleurs, des rajouts et des annulations d'animations n'ont pas été communiqués.
- La pêche aux canards installée proche du CIC pose un problème de sécurité pour les enfants.
- Les concerts choisis ne sont pas toujours opportuns : par exemple, ceux proposés le dimanche après-midi.
- Difficile de mobiliser la ville de Sangüesa pour la participation aux fêtes.
- Des tensions existent au niveau du comité des fêtes.

Plusieurs pistes de réflexion ont émergé :

- Pour les problèmes de sécurité liés à l'installation de chapiteau et autre, la mairie peut proposer ses services techniques.
- Pour la sécurisation des rues Thiers et Gambetta, il semble difficile de les fermer... A réfléchir pour l'année prochaine.
- L'éclairage des rues est à assurer pour l'année prochaine.
- Pour la sono et le forain proposant la pêche au canard, une démarche est prévue pour les rencontrer et voir avec eux comment régler, pour l'un le problème de nuisance sonore, pour l'autre, le problème de sécurité.
- Pour le problème de communication dans l'urgence, la possibilité d'installer des panneaux d'information lumineux est proposée. Aucune décision n'est prise pour l'instant.
- Pour la question de l'opportunité du choix des concerts : une question est posée : l'organisation des fêtes de Saint-Palais doit-elle relever de la seule responsabilité des jeunes du comité des fêtes ? Est-ce que le comité des fêtes est la « bonne taille » ? Une réflexion est lancée autour d'une commission culturelle extramunicipale. Pourrait-elle collaborer avec le comité des fêtes ?....
- Pourquoi ne pas envisager une ouverture des fêtes dès le vendredi ?
- Pourquoi ne pas réserver la place de l'auvent du marché couvert pour des animations particulières : repas, etc. ?
- Pour favoriser l'implication de la ville de Sangüesa, il semble difficile de trouver le bon vecteur. Une réflexion pourrait être menée sur un projet commun qui pourrait lier les deux villes par exemple. A réfléchir...

En fin de réunion s'en suit une discussion à bâtons rompus autour des tensions nettement perceptibles au niveau du comité des fêtes. Des problèmes d'entente et de communication en interne sont apparus. Par ailleurs, la gestion financière semble manquer de visibilité. Comment aider l'équipe en place et/ou à venir à clarifier ce point ? Comment les accompagner au mieux dans l'organisation des fêtes?...

Une nouvelle équipe devrait se mettre en place pour 2015. Une rencontre sera à prévoir pour septembre 2014.

7°) – Fêtes de Sanguësa

La journée de Saint-Palais est programmée le samedi 13 septembre 2014.

Mr le Maire précise que n'étant pas disponible ce jour-là, il ira certainement la veille.

Les membres de l'assemblée qui souhaitent y participer sont invités à se faire connaître.

8°) – Avenants au marché de travaux d'aménagement de la place du Foirail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché initial du lot n° 1 des travaux d'aménagement de la place du Foirail a été signé pour un montant de 745 046,10 €.

Il rappelle ensuite que l'avenant n° 1 signé le 5 avril 2013 pour un montant H.T. en plus-value de 4 353 € (création de trottoir sur l'accès au parking Joyeuse), comporte une erreur sur le montant du marché initial.

Il soumet à l'examen de l'assemblée

- Un avenant n° 2 en remplacement de l'avenant n° 1 erroné,
- Un avenant n° 3 en plus-value de 3 743,95 € H.T. pour la fourniture et la pose de dallage en pierre devant l'Hôtel du Midi.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

9°) – Rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement

Les syndicats d'assainissement collectif, d'adduction d'eau potable et production d'eau d'Auterrive ont fait parvenir les rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public.

Ces documents sont à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

10°) – Opération urbaine 3^{ème} tranche

Un dossier de candidature pour une troisième tranche de l'opération urbaine a été déposé en janvier 2011.

Il comprend un volet «investissement» composé d'opérations à réaliser par la commune de Saint-Palais et un volet «Fonctionnement» composé d'opérations à réaliser par l'Union Commerciale d'Amikuze.

ACTIONS	Coût tot HT	FEDER	FISAC	REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	UCA AMIKUZE
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
INVESTISSEMENT							
Réaménagement halles alimentaire	859 242,11 €	50 000,00 €	245 924,21 €	67 500,00 €	60 000,00 €	435 817,90 €	
Marché de plein vent harmonisé	32 713,10 €	0,00 €	3 271,31 €	0,00 €	0,00 €	29 441,79 €	
Saint-Palais s'illumine	8 745,50 €	0,00 €	874,55 €	0,00 €	0,00 €	7 870,95 €	
Sonorisation centre bourg	17 521,59 €	0,00 €	1 752,16 €	0,00 €	0,00 €	15 769,43 €	
Panneaux signalétiques lumineux	44 450,00 €	0,00 €	4 445,00 €	0,00 €	0,00 €	40 005,00 €	
Péreniser le salon de printemps	50 971,97 €	0,00 €	5 097,20 €	0,00 €	0,00 €	45 874,77 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 013 644,27 €	50 000,00 €	261 364,43 €	67 500,00 €	60 000,00 €	574 779,84 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT							
Halles marchandes ouvertes anim	59 785,00 €		29 892,50 €			29 892,50 €	
Embauche d'un animateur	33 600,00 €		15 000,00 €		10 000,00 €	8 600,00 €	
Le salon de Printemps	53 299,04 €		26 649,52 €				26 649,52 €
Des affaires à Saint-Palais	12 000,00 €		6 000,00 €		3 600,00 €		2 400,00 €
Habilles toi à Saint-Palais	4 000,00 €		2 000,00 €				2 000,00 €
Concours vitrines	24 600,00 €		12 300,00 €				12 300,00 €
Marché de Noël	12 000,00 €		6 000,00 €				6 000,00 €
Animer les sites internet	19 800,00 €		9 900,00 €		5 940,00 €		3 960,00 €
Une carte de fidélité	43 900,00 €		21 950,00 €				21 950,00 €
Joyeux anniversaire	1 695,00 €		847,50 €		460,00 €		387,50 €
Total Fonctionnement	264 679,04 €		130 539,52 €		20 000,00 €	38 492,50 €	75 647,02 €
TOTAL GENERAL	1 278 323,31 €	50 000,00 €	391 903,95 €	67 500,00 €	80 000,00 €	613 272,34 €	75 647,02 €

Pour les opérations d'investissement, ce dossier a reçu des accords de subvention

- Du Conseil Général à hauteur de 60 000 €,
- Du Conseil Régional à hauteur de 67 500 €
- Du FISAC à hauteur 184 332 €

Nous n'avons à ce jour aucun accord des fonds européens.

La subvention du Conseil Général est caduque, mais le dossier est inscrit dans le contrat territorial.

L'arrêté d'attribution de la subvention du Conseil Régional indique que l'opération doit être terminée dans un délai de trois ans à compter du 5 juillet 2012.

La convention d'attribution du FISAC indique que la convention est conclue pour une durée d'un an et qu'elle ne saurait en tout état de cause dépasser trois ans à compter de la date de notification fixée au 8 juillet 2013.

Une commission « marché » constituée de Marie Noëlle AROTCE, Agnès BORDENAVE, Claudine BISCAY, Roger MENDIVE, Xavier IRIBARREN, Stéphane IROLA, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON se réunira le mercredi 3 septembre 2011 à 19 h 30 au bureau du Maire.

11°) – Projet d'aménagement forestier du Bois de la Ville

L'Office National des Forêts a rédigé un projet d'aménagement du bois de la Ville pour la période 2014 – 2033.

Les principaux objectifs de l'aménagement sont :

- L'accueil du public tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages
- L'amélioration des peuplements en place dans un objectif de sécurité des usagers et d'agrément du paysage.

Le programme d'actions prévoit

- Des coupes sanitaires et d'éclaircie pratiquées en moyenne tous les cinq ans pour assurer le bon état sanitaire et la sécurisation du boisement,
- Des travaux d'entretien des infrastructures et équipements d'accueil
- L'asphyxie de la zone nord pourrait être corrigée par la création d'un fossé sur la limite nord. La création d'une entrée secondaire au nord-est faciliterait à la fois la fréquentation du public et les travaux mécanisés dans le bois (débroussaillage, débardage) tout en résorbant un point noir paysager.

Ces travaux d'entretien ou d'amélioration de l'infrastructure et des équipements d'accueil n'ont pas été chiffrés et sont à la charge de la commune.

Il convient que l'assemblée émette un avis sur ce programme d'aménagement.

D'autre part, si la commune souhaite bénéficier des dispenses d'évaluation d'incidences prévues par le 2^{ème} alinéa de l'article L 122-7 du Code Forestier, (notamment au titre de la législation propre aux sites Natura 2000), donner mandat au l'Office des Forêts pour qu'elle le demande au nom de la commune.

L'assemblée demande à l'Office des Forêts qu'elle chiffre les travaux préconisés et qu'elle apporte des précisions sur la dispense d'évaluation d'incidences.

12°) – Adhésion au service d'urbanisme intercommunal

Le Centre de Gestion dispose d'un service qui fournit une assistance aux collectivités sur des questions d'urbanisme.

Bien que non adhérent, nous avons été amenés à consulter ce service.

Dans le cadre d'un abonnement annuel de 1.33 € par habitant (soit 2 653.35 €), le service assure une mission de veille technologique et d'information, délivre des renseignements et conseils ponctuels, aide aux choix des prestataires et, de façon générale, réalise toute intervention ne nécessitant pas de travail sur plan ou la connaissance du terrain.

Moyennant une participation supplémentaire il réalise toutes interventions autres que celles listées ci-dessus.

Le prix de la participation est alors, au 1^{er} janvier 2014, de 270 € par demi-journée d'intervention.

Pour le calcul d'une PVR, cette participation est calculée sur la base de trois demi-journées d'intervention, sauf cas particulier.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur une éventuelle adhésion à ce service.

Considérant que les services de la Communauté de Communes dispose d'un ingénieur en urbanisme compétent, l'assemblée émet un avis défavorable.

13°) – Mise en places des rythmes scolaires

Rappel du fonctionnement du S.I.R.P. constitué des communes d'AICIRITS-CAMOU-SUHAST, GARRIS, LUXE-SUMBERRAUTE, ORSANCO et SAINT-PALAIS et compétent pour gérer l'école publique.

La commune de Saint-Palais prend en charge la partie investissement ainsi que les frais de fonctionnement des enfants provenant d'autres communes et pour lesquels la commune de résidence ne participe pas.

Le Comité Syndical du R.P.I. IKAS BIDEA, lors de sa dernière assemblée du 11 août, a été invité à réexaminer les conditions d'admission à l'école publique de Saint-Palais, des enfants provenant de commune ne faisant pas partie du regroupement.

A compter de la présente rentrée scolaire et conformément à la circulaire préfectorale du 30 juin 2014, il sera fait application du paragraphe 1.3 qui précise que « lorsqu'une commune fait partie d'un syndicat de communes, ce dernier se substitue à chacune des communes pour donner un accord à la scolarisation des enfants dans une commune extérieure au syndicat et participer aux charges d'écoles situées sur le territoire d'une commune extérieure au syndicat ».

Il a aussi décidé que chaque fois que le SIRP dont fait partie la commune de résidence émet un avis défavorable à la scolarisation de l'enfant à l'école publique, celui-ci n'y sera pas admis.

La réforme des rythmes scolaires sera mise en place à la prochaine rentrée scolaire.

Les enfants, répartis en quatre groupes, participeront à une heure d'activité de 15 h 30 à 16 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les ateliers seront animés par le personnel déjà en place qui a accepté de s'investir. Ces agents seront accompagnés d'intervenants extérieurs (bénévoles, animateur sportif et professeurs de la Communauté de Communes.

A noter que l'Institut Culturel Basque propose l'activité « Danses Basques ».

14°) – Maison TOUZAA

Monsieur le Maire informe l'assemblée l'achat de la propriété « TOUZAA » composée d'une maison d'habitation et d'une parcelle de terrain de 9 643 m².

Il ajoute que la commune n'a pas l'utilité de la maison d'habitation et demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de sa mise en vente avec 1500 m² de terrain.

Il convient de préciser que dans ce cas, il est nécessaire de réaliser des travaux de clôture et de mise en conformité du raccordement des eaux pluviales.

Le conseil municipal décide du principe de vente de la maison d'habitation avec environ 1500 m² de terrain et charge Monsieur le Maire de chiffrer les travaux à réaliser avant la mise en vente.

15°) – Reversement de montant de droits de place

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des droits de place encaissé à l'occasion de l'exposition de peinture s'élève à la somme de 424 €. Il ajoute qu'il conviendrait de reverser ce montant au Comité PIXKOR, organisateur de cette manifestation.

L'assemblée décide de reverser la somme de 424 € au comité PIXKOR.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des droits de place encaissé à l'occasion des fêtes patronales s'élève à la somme de 1 415 €. Il ajoute qu'il conviendrait de reverser ce montant au Comité des fêtes, organisateur de cette manifestation.

Le conseil municipal décide de reverser la somme de 1 415 € au comité des fêtes.

16°) – Versement d'une subvention à l'A.C.C.A.

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée le dossier de demande de subvention déposé par l'A.C.C.A.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'A.C.C.A. une subvention de 600 €.

17°) – Questions diverses

A la suite des inondations, les bénévoles de la Croix Rouge, du Secours Catholique et des Restos du Cœurs ont travaillé ardemment nettoyer, trier et redistribuer les denrées et équipements collectés en grand nombre.

Très peu de sinistrés sont venus en chercher.

Des dons financiers ont également été collectés. Ceux parvenus à la mairie seront distribués aux sinistrés de la commune par le C.C.A.S.

Les autres, collectés par la Croix Rouge seront partagés entre les communes sinistrées d'Amikuze et Oztibarret, qui les redistribueront à leurs sinistrés.

Il est à noter que tout la somme collectée sera distribuée aux sinistrés.

L'organisation d'une « soirée solidarité » est en cours d'étude. Son objectif est de remercier et de rassembler tous les bénévoles et tous les sinistrés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.